CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION TITRE DU FONDS DE DOTATION (FFIÉÉOⁱ)

Bourse de l'Association des professionnels en ressources humaines (APRH), Chapitre d'Ottawa

INTRODUCTION

L'Association des professionnels en ressources humaines (APRH) protège l'intérêt public en guidant et en règlementant la pratique professionnelle de ses quelque 23 000 membres. L'APRH fait progresser la professionnalisation des ressources humaines et la reconnaissance de la profession comme un moteur essentiel du succès organisationnel de plusieurs façons :

- elle garantit des pratiques compétentes et éthiques en ressources humaines;
- elle crée des propositions de valeurs intéressantes pour inciter les professionnels des ressources humaines à devenir membres;
- elle accorde des désignations respectées sur la base d'un ensemble de connaissances reconnues; et
- elle s'assure de la compétence de ses membres par un processus d'examens rigoureux et une supervision de l'expérience.

Établie en 1993, l'énergique section d'Ottawa de l'Association des professionnels en ressources humaines représente quelque 1500 membres et étudiants dans la région d'Ottawa. La section vise la promotion des étudiants et étudiantes en ressources humaines et des membres de l'Association, et l'amélioration de leurs connaissances, de leurs aptitudes et de leur compétence. Avec ce fonds de dotation de bourse, la section d'Ottawa exprime son engagement envers les étudiants et étudiantes qui ont choisi d'étudier les ressources humaines et renforce l'engagement de l'Association à assurer des normes supérieures en matière de professionnalisme au cours du cheminement universitaire de ces étudiants et étudiantes.

OBJECTIF DU FONDS

Ce fonds offre une aide financière aux étudiants et aux étudiantes du programme de baccalauréat en sciences commerciales avec option en ressources humaines de l'École de gestion Telfer à l'Université d'Ottawa.

Le fonds de dotation sert de point de contact initial entre l'Association et les étudiants et étudiantes alors qu'ils planifient leur carrière et s'engagent sur le chemin qui leur permettra de devenir membres de l'Association.

DÉTAILS DE LA BOURSE Admissibilité

La personne candidate doit:

- 1. être citoyenne canadienne, résidente permanente ou une personne à statut protégé/réfugié;
- 2. être inscrite à temps plein dans le programme de Baccalauréat en commerce avec option de gestion des ressources humaines à l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa;
- 3. répondre au critère de résidence en Ontario, selon les règles du RAFÉO
- 4. 2;
- 5. faire preuve d'un besoin d'aide financière, d'après les critères du Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa:
- 6. faire preuve d'un intérêt actif pour une carrière dans le domaine des ressources humaines; et
- 7. avoir effectué du bénévolat dans le domaine des ressources humaines et/ou au sein d'activités communautaires diverses, incluant dans la vie communautaire de l'École de gestion Telfer.

Valeur de la bourse: 2 500 \$ pour les étudiants de première ou deuxième année 5 000 \$ pour les étudiants de troisième ou quatrième année

Nombre de bourses: Deux (une bourse à un(e) étudiant(e) de première ou deuxième année, et une

bourse à un(e) étudiant(e) de troisième ou quatrième année)

Fréquence d'attribution: en fonction de la disponibilité des fonds

Programme ou cycle d'études: Premier cycle

Responsable des demandes: Service de l'aide financière et des bourses

Échéance des demandes: 28 février

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible une fois connecté au portail uoZone, et doit comprendre :

- 1. le Questionnaire financier;
- le Curriculum vitae sur Bourses en ligne; celui-ci doit décrire l'expérience de travail et de bénévolat de la personne candidate, surtout dans les domaines reliés aux ressources humaines et/ou au sein d'activités communautaires diverses, y compris dans la vie communautaire de l'École de gestion Telfer;
- 3. une lettre de la personne candidate (max. 500 mots) qui décrit son intérêt pour une carrière dans le domaine des ressources humaines; et
- 4. le numéro de membre de l'APRH de la personne candidate (si applicable).

FFIÉÉO: Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiants et étudiantes de l'Ontario

² RAFÉO: Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario